



## DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SÉPULTURE

COMMUNE D'IBOS  
[mairie.ibos@ville-ibos.fr](mailto:mairie.ibos@ville-ibos.fr)

### CONCESSIONNAIRE(S)

#### TITULAIRE

NOM ..... PRENOM.....  
Né(e) le .....à.....  
Téléphone domicile : ..... Téléphone mobile : .....  
Email : .....  
Adresse .....

#### CO-TITULAIRE

NOM ..... PRENOM.....  
Né(e) le .....à.....  
Lien de parenté .....  
Téléphone domicile : ..... Téléphone mobile : .....  
Email : .....  
Adresse .....

Sollicite(nt) l'attribution d'un emplacement dans le cimetière du Sendé.

Concession :  **familiale**  **individuelle**  **collective**

*Pour la concession collective, il est nécessaire de fournir sur un document annexé, la liste des bénéficiaires avec leurs noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance.*

### **ESPACE CINÉRAIRE**

#### CAVURNE :

- 15 ans - 250 €  
 30 ans - 450 €

#### COLUMBARIUM (NON DISPONIBLE)

- 15 ans - 205 €  
 30 ans - 411 €

Ouverture et fermeture caverne ou columbarium 30,50 €

Plaque caverne ou columbarium (nom - prénom date) fourni par la mairie 20 €.

## CONCESSIONS EN PLEINE TERRE

30 ans     1 place par niveau 56€     2 places par niveau 112€     3 places par niveau 168 €

50 ans     1 place par niveau 78,50 €     2 places par niveau 157 €     3 places par niveau 235 €

*Le nombre de niveaux (1 ou 2) est à voir avec l'organisme de Pompes Funèbres*

## CONCESSIONS POUR CONSTRUCTION D'UN CAVEAU

30 ans     1 place par niveau 56€     2 places par niveau 112€     3 places par niveau 168 €

50 ans     1 place par niveau 78,50 €     2 places par niveau 157 €     3 places par niveau 235 €

### Remarque :

1 place par niveau : 2,5m<sup>2</sup>

2 places par niveau : 4,25m<sup>2</sup>

3 places par niveau : 5 m<sup>2</sup>

Soit 1, 2 ou 3 places

Soit 2, 4 ou 6 places

Soit 3, 6 ou 9 places

*Le nombre de niveaux (1, 2 ou 3) est à voir avec l'organisme de Pompes Funèbres*

Nombre de places demandées

*Les concessions sont déterminées par le seul choix de l'administration municipale en fonction des besoins et des possibilités offertes. Le concessionnaire ne peut donc choisir ni l'emplacement, ni l'orientation de sa concession. (Article 38 du règlement des cimetières d'Ibos)*

Numéro de la concession attribuée :

Fait à IBOS,

Le

Le titulaire  
"Lu et Approuvé"

Le co-titulaire  
"Lu et Approuvé"